

INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES L'UIPP DÉPLORE LE NOUVEAU VOTE PUNITIF ET INJUSTIFIÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une nouvelle fois, l'Assemblée Nationale ne prend pas la mesure des enjeux.

L'UIPP déplore le vote de l'Assemblée Nationale, concernant l'interdiction des produits phyto de la famille des néonicotinoïdes au 1^{er} septembre 2018.

Un vote punitif alors qu'aucun nouvel élément scientifique ne démontre que leur suppression serait efficace à la préservation des pollinisateurs.

Cette disposition est contraire à la réglementation européenne et portera de ce fait une atteinte évidente à la compétitivité de l'agriculture française en accélérant les distorsions de concurrence.

Un vote qui nie la réalité des besoins du monde agricole et va conduire à des impasses agronomiques.

Supprimer des outils de production indispensables aux agriculteurs français est inacceptable. C'est méconnaître l'utilité de ces produits, alors que l'expertise réglementaire a montré leur sécurité d'utilisation. C'est aussi oublier l'importance de disposer d'une diversité de solutions pour gérer les risques phytosanitaires et éviter le développement de résistances, comme l'ont souligné les filières concernées.

Si la version adoptée par l'Assemblée Nationale prévoit la possibilité des dérogations jusqu'au 1er juillet 2020, l'UIPP s'inquiète de l'absence de modalités pratiques quant à ces dérogations. Ce manque de visibilité va placer très rapidement les agriculteurs devant de grandes incertitudes quant aux solutions pouvant être utilisées.

Et dans un contexte où il n'y a pas d'alternative à cette famille pour couvrir tous les usages, les conséquences pour l'agriculture seront lourdes.

L'UIPP restera par conséquent mobilisée aux cotés des filières agricoles pour faire valoir ses propositions lors des prochaines étapes du processus législatif et s'engage à :

- **mieux encadrer les conditions d'utilisation**, tout en évitant les impasses techniques
- **mieux comprendre le fonctionnement du rucher dans l'environnement agricole**, avec toutes les parties-prenantes
- **continuer à développer des solutions innovantes, sûres qui vont dans le sens du progrès** pour toutes les filières et modes de production agricole

Service de presse

Julie Chaouat : 01 42 12 28 66 - jchaouat@proteines.fr / Charles Collet : 01 42 12 81 966 - ccollet@proteines.fr

À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 22 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.



Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : [@UIPPorg](https://twitter.com/UIPPorg)